



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_212-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-212 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

L'ART DE GRANDIR - PARCOURS CULTURELS : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la culture,

Dans le cadre de sa politique d'éducation artistique auprès des publics scolaires du territoire, La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) propose quatre parcours culturels gratuits à destination de 55 classes de CM1, CM2, ULIS et IME (soit 50 % des classes concernées).

Ce dispositif est co-construit avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, l'IDDAC, la DSDEN de la Gironde et l'atelier Canopé de l'Académie de Bordeaux. Il assure un accès facilité à la culture pour les élèves de La Cali en permettant une confrontation à des œuvres littéraires, d'art contemporain et de spectacle vivant, des rencontres artistiques, une visite d'un lieu de spectacle ou patrimonial.

La Cali, en accord avec ses partenaires institutionnels, confie la conception et l'organisation générale des parcours à des acteurs culturels locaux expérimentés dans le domaine de l'éducation artistique.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les enseignants volontaires pourront développer un travail pédagogique grâce aux acteurs et ressources mobilisés sur l'un de ces quatre parcours :

- « *Danse dans l'espace public* » conçu par le Théâtre le Liburnia (15 classes),
- « *D'art d'art, au-delà des frontières* » conçu par l'association « Entre-Deux-Arts » (15 classes),
- « *Tableaux d'une exposition, la musique des émotions* » conçu par l'association « MKP – MusiK à Pile » (15 classes),
- « *Rap et littérature* » conçu par l'association « Permanences de la littérature » (10 classes).

Cette année, le projet « Rap et littérature » a été ouvert à un Espace jeunes de l'agglomération qui bénéficiera du même accompagnement artistique.

Des conventions de partenariat indiquent la répartition des obligations entre La Cali et chaque opérateur culturel dans la mise en œuvre de ces parcours. Elles portent sur un budget global de 60 616 € répartis entre :

- les subventions destinées aux associations « Entre-Deux-Arts », « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature » pour un montant total de 12 000 euros. Le Théâtre Liburnia de la ville de Libourne apporte une contribution gratuite, en tant que théâtre public.
- la prise en charge des frais artistiques (médiation, technique, droits d'auteur, transport, hébergement, restauration...) et de formation des enseignants pour un montant de 48 616 euros TTC.

Compte tenu de la qualité du dispositif proposé, de son intérêt pour les habitants du territoire et en particulier pour la jeunesse,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux associations « Entre-Deux-Arts », « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature »,
- et à signer les conventions de partenariat liées à ces parcours.

Imputations budgétaires :

- Chapitre 011 – service destinataires CULT3 et COOR3 (ou budget de l'EJ concerné)
- Chapitre 65 – article 6574 – service destinataire CULT3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 05 octobre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais